

# Actualités réglementaires

- Dispositif Ad'ap
  - Document de suivi de l'avancement des Ad'ap (arrêté du 14/9/18)
  - Modification dispositif de sanction
  - Le cerfa 15797\*01 ou dossier simplifié (arrêté du 23/7/18)
  - Demande de modification d'un Ad'ap approuvé (projet)
  - Les ambassadeurs d'accessibilité
- Les procédures dématérialisées
- Vigilance sur les faux sites et les démarchages abusifs/frauduleux



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

# Le dispositif Ad'ap

- Arrêté du 14/12/18 (applicable le 14/12/18) : document de suivi
  - Précise le contenu des documents de suivi (point de situation à un an et bilan à mi-parcours)
  - Socle commun (article 3)
    - Rappel des objectifs
      - Assurer le suivi
      - Mesurer le degré d'avancement par rapport aux engagements validés
      - Mesurer, justifier les éventuels écarts, réajuster
    - Identification de l'agenda et du patrimoine figurant dans l'Ad'ap (possibilité d'évolution)
    - État d'avancement de la programmation
    - Les travaux et actions réalisés, explication et justification d'éventuels écarts
    - Le cas échéant, le dispositif de formation du personnel

# Le dispositif Ad'ap

document de suivi

- Pour les collectivités territoriales
  - Les modalités de la politique d'accessibilité sur le territoire
  - Les concertations avec les commerçants et les associations de personnes handicapées
- Informations diverses et pertinentes

# Le dispositif Ad'ap

document de suivi

- Documents supplémentaires pour le bilan à mi-parcours (article 4) :
  - l'estimation financière initiale, et les justifications des écarts significatifs
  - Le nombre et le type de dérogations accordées
  - Informations diverses et pertinentes
- En cas de non respect de la programmation, les moyens envisagés pour se mettre en conformité (article 5)

# Le dispositif Ad'ap

## simplification et accompagnement

- **Projet de décret de modification d'un Ad'ap de patrimoine adopté**
  - Tenir compte de l'évolution du périmètre du patrimoine
    - Possibilité en cas d'ajout ou de retrait d'un ou plusieurs ERP
      - De pouvoir réajuster la programmation
  - En cours de transmission au Conseil d'État



# Le dispositif Ad'ap

simplification et accompagnement

## Dossier simplifié pour les ERP de 5<sup>e</sup> catégorie



Dossier simplifié de demande de mise aux normes  
accessibilité pour un établissement recevant du public  
(ERP) de 5<sup>e</sup> catégorie et de type M\* ou N\* et les locaux  
des professions libérales

1/15

  
N° 15797\*01

Demande d'autorisation de travaux et/ou d'aménagement et d'approbation  
d'un agenda d'accessibilité programmé

- Uniquement pour :
  - Les professions libérales
  - Les ERP de types M (commerces) ou N (restaurants, débits de boissons de moins de 50m<sup>2</sup>)

# Le dispositif Ad'ap

simplification et accompagnement

- Pour les exploitants ayant peu d'ingénierie
- Projet n'impactant pas la sécurité incendie
- Simplification des pièces à fournir, incluses dans le cerfa :
  - Un état des lieux
  - Une programmation avec identification des points de dérogation
  - Une notice d'accessibilité
  - Les demandes de dérogations avec la liste des éléments justificatifs à fournir
  - Une page pour le plan d'aménagement
  - Un tutoriel adapté aux établissements concernés

# Le dispositif Ad'ap

simplification et accompagnement

## Les ambassadeurs d'accessibilité

- Comité interministériel du handicap du 20/9/17
  - Constat : 800 000 ERP non entrés dans la démarche accessibilité
  - Principalement des ERP de 5<sup>e</sup> catégorie, ERP de proximité
- Mettre en place un levier pour les accompagner
  - Recrutement d'émissaires de l'accessibilité (ambassadeurs)
  - Dans le cadre du service civique
- Leur mission :
  - Sensibiliser, démystifier le handicap
  - Informer sur l'accueil des chiens guides ou d'assistance
  - Informer directement de façon personnalisée, sur le terrain, des obligations réglementaires, des procédures et des outils à disposition

# Le dispositif Ad'ap

simplification et accompagnement

## Les ambassadeurs d'accessibilité

- Ils procèdent également :
  - Au recensement des ERP visités
  - Au recensement des cheminements d'accès
  - À la clarification des relations propriétaires/locataires
  - À l'orientation vers les acteurs locaux
- Il s'agit d'un binôme
  - Formation en amont prise en charge par l'État
    - Éléments de langage, méthodologie, objectifs
    - sensibilisation
  - Mise à disposition d'une mallette pédagogique

# Le dispositif Ad'ap

simplification et accompagnement

Les ambassadeurs d'accessibilité :

Le dispositif s'adresse :

- Aux collectivités (communes et EPCI) de plus de 10 000 habitants

Comment entrer dans la démarche :

- Faire part de l'intention de bénéficier du dispositif à la DDT
- Estimer le nombre de binôme à recruter (outil en ligne à venir sur le site de la DMA)
- Préciser les modalités d'accueil (services, tuteur..)
- personnaliser la fiche de mission qui sera publiée
- Contractualiser avec l'État via une convention

# Les démarches simplifiées

- Plateforme qui permet de déposer les formulaires d'attestation:
  - Attestation d'accessibilité d'un ERP
  - Attestation d'achèvement de travaux et/ou actions de mise en accessibilité prévus dans un Ad'AP approuvé d'un ERP

- Accès via le site de la DMA

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr>

Ou directement

<https://www.demarches-simplifiees.fr/procedures>

 demarches-simplifiees.fr



Un outil simple  
pour gérer les formulaires  
administratifs dématérialisés.

Nouveau sur demarches-simplifiees.fr ?

[Créer un compte](#)

Connectez-vous

Email

Mot de passe

8 caractères minimum

[Mot de passe oublié ?](#)

Se souvenir de moi

[Se connecter](#)

ou

 S'identifier avec FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

# Vigilance



- Les démarchages agressifs
  - 2015/2016
    - Les diagnostics, la constitution du dossier Ad'ap
    - Les attestations d'accessibilité
  - 2017
    - La conformité de l'établissement
    - Les registres d'accessibilité
    - Les attestations
  - 2018
    - Les mêmes arnaques + l'obligation de passer par une offre de formation

Informer, communiquer

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr>



Démarchage abusif :

Quelle conduite tenir ?

[Se connecter](#)



# Vigilance



- Campagne contre les faux sites

**Faux sites administratifs,  
attention aux arnaques !**



6 CONSEILS PRATIQUES

- Vérification sur [service-public.fr](http://service-public.fr)
- Lire les mentions légales
- Vérifier les adresses
  - [gouv.fr](http://gouv.fr) ou [.fr](http://.fr)
  - Jamais [.com](http://.com) ou [.org](http://.org) ou [-gouv](http://-gouv)
- Caractère payant

# Loi ELAN

La loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN, est parue au JO le 24 novembre dernier.

L'article 64 porte sur l'accessibilité des logements et modifie l'article L.111.7.1 du CCH :

- 20% des logements sont accessibles, les autres sont évolutifs.
- Il définit également le logement évolutif, lequel doit "permettre la redistribution des volumes pour garantir l'accessibilité ultérieure de l'unité de vie, à l'issue de travaux simples".
- Une personne handicapée doit pouvoir accéder au logement, se rendre dans le séjour et le cabinet d'aisance, et en ressortir.

Les travaux simples sont à la charge du bailleur dans le parc social et doivent être réalisés dans un délai "raisonnable".

Les décrets et arrêtés y afférents doivent être publiés prochainement.



# Déposez !!!!!

- Les attestations
- Les Ad'AP



Il est toujours temps



Pour éviter des sanctions :  
Justifier du retard

Merci de votre attention

## Contacts et informations:

DDT 91 : service droit des sols et construction durable/bureau  
accessibilité et construction durable

Julien Notarianni : chef du bureau accessibilité et construction durable

Nathalie Lissillour : référente accessibilité

Ministère de la transition écologique et solidaire :

[http://www.ecologique-  
solidaire.gouv.fr/politiques/accessibilite](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/politiques/accessibilite)